



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre, le quatre novembre, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 29 octobre 2024.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59
M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - M. Gilles NAMUR - Mme Lucille LHEUREUX - Mme Isabelle PETERS - M. Olivier BERTRAND - Mme Margot BELAIR - M. Alan CONFESSON - Mme Chloé PANTEL - M. Antoine BACK - Mme Annabelle BRETTON - M. Emmanuel CARROZ - Mme Kheira CAPDEPON - M. Vincent FRISTOT - Mme Christine GARNIER - M. Pierre-André JUVEN - Mme Céline MENNETRIER - M. Nicolas KADA - M. Pierre MERIAUX - M. Claus HABFAST - M. Hasni BEN-REDJEB - M. Jérôme SOLDEVILLE - M. Thierry CHASTAGNER - M. Lionel PICOLLET - Mme Sylvie FOUGERES - Mme Salima DJIDEL-BRUNAT - Mme Sandra KRIEF - M. Luis BELTRAN-LOPEZ - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Nicolas BERON-PEREZ - Mme Katia BACHER - Mme Khadija EZZAROUALI - Mme Laura PFISTER - M. Djamel WAZIZI - M. Alain CARIGNON - Mme Dominique SPINI ALIM - Mme Brigitte BOER - M. Chérif BOUTAFA - Mme Anne CHATELAIN-ROCHE - Mme Nathalie BERANGER - Mme Emilie CHALAS - Mme Cécile CENATIEMPO - Mme Delphine BENSE - M. Romain GENTIL - M. Maxence ALLOTO - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Barbara SCHUMAN - Mme Amel ZENATI - Mme Charah BENTALEB

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Elisa MARTIN donne pouvoir à Mme Laura PFISTER
Mme Maud TAVEL donne pouvoir à M. Nicolas KADA
Mme Céline DESLATTES donne pouvoir à M. Antoine BACK
M. Yann MONGABURU donne pouvoir à Mme Katia BACHER
M. Antoine FLECHET donne pouvoir à Mme Sylvie FOUGERES
Mme Maude WADELEC donne pouvoir à Mme Kheira CAPDEPON
M. Olivier SIX donne pouvoir à M. Hasni BEN-REDJEB
M. Hassen BOUZEGHOUB donne pouvoir à Mme Cécile CENATIEMPO
M. Hakim SABRI donne pouvoir à Mme Amel ZENATI
Mme Anouche AGOBIAN donne pouvoir à M. Maxence ALLOTO
Mme Laure MASSON donne pouvoir à M. Pascal CLOUAIRE

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : M. Alan CONFESSON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

D20241104_6 - Propositions de la ville de Grenoble en réponse à l'atelier citoyen " Pour un périscolaire de qualité ".

6-(37347). EDUCATION: Propositions de la ville de Grenoble en réponse à l'atelier citoyen " Pour un périscolaire de qualité ".

Madame Christine GARNIER expose,

Mesdames, Messieurs,

La présente délibération a pour objet de répondre aux préconisations des ateliers citoyens qui interviennent dans le contexte suivant :

Notre histoire du périscolaire :

Depuis plusieurs années, la municipalité a souhaité transformer et réformer en profondeur l'offre périscolaire de Grenoble afin de lui donner l'importance que ce sujet requiert pour les enfants et leur famille. Les ambitions éducatives de la Ville, essentielles pour la réussite des enfants et des jeunes et le bien-être de nos futur-es concitoyen-nes sont traduites dans le projet éducatif renouvelé en 2022. La transformation d'un système éducatif complexe nécessite du temps. Ces 10 années, la Ville a travaillé, amélioré et rendu un service public de plus en plus inclusif, performant et qualitatif. Aujourd'hui les accueils périscolaires se sont stabilisés et s'inscrivent dans les valeurs de l'éducation populaire. Car aux côtés de l'École, les accueils de loisirs offrent une place aux enfants et la possibilité de s'épanouir entre pairs, d'apprendre à vivre dans une société différenciée et complexe. Ils apprennent aussi à découvrir le bien-manger, essentiel pour conduire au bien-grandir. Bien entendu, des améliorations sont encore nécessaires, mais il convient aujourd'hui de mettre en lumière les avancées des 10 dernières années.

Cette délibération vise ainsi à donner une réponse aux ateliers citoyens du printemps dernier, dédiés au périscolaire avec de la clarté sur les actions entreprises, mais aussi à offrir une lecture globale de la transformation profonde entreprise depuis près de 10 ans afin que ces accueils soient des espaces d'émancipation. La stabilité organisationnelle des rythmes éducatifs à Grenoble (4 jours et demi) est une véritable chance pour les enfants et les familles, car elle permet de projeter des organisations sécurisées, ambitieuses, volontaristes et structurées dans le temps. Offrir une organisation sur la base de 9 demi-journées comme le préconisent tous-tes les chercheurs-euses dédiés à la chronobiologie de l'enfant permet de réellement lutter contre les inégalités sociales.

Tout d'abord il est essentiel de rappeler qu'au démarrage d'une telle démarche, il a fallu clarifier, sécuriser et organiser. Ainsi, la Ville de Grenoble est venue offrir une réelle clarté sur les temps périscolaires : ceux-ci constituent une compétence municipale et doivent ainsi répondre aux règles nationales du service public, en particulier l'exigence d'universalité. De fait, à Grenoble, tout-e enfant peut être inscrit-e au périscolaire municipal et fréquenter le périscolaire associé à son école de secteur. Cette offre est aussi une nécessité pour les familles de Grenoble qui ont besoin d'avoir un système de garde.

Puis il convient de rappeler la crise majeure que nous venons de traverser : la crise du COVID-19 qui a obligé toutes nos équipes à travailler dans des conditions éducatives extrêmement précaires. Cette crise a produit en suivant une véritable crise de ressources humaines où les professionnel-les ne souhaitent plus travailler en contact avec les publics. Une véritable crise des vocations. Nous avons donc traversé plusieurs années scolaires très complexes liées au COVID.

Malgré cela la Ville a tenu le cap, car le bien-être des enfants ne peut se faire que par le bien-être réel des équipes sur le terrain et au cœur du service public périscolaire municipal.

Ces crises successives comme les évolutions récentes du marché du travail ont eu un impact direct sur le service public et la capacité à assurer sa continuité. En effet, au cours de l'année 2022/2023, du fait des difficultés de recrutement d'animateur-ices, 139 fermetures ont eu lieu sur 28 700 séquences soit un taux de fermeture de 0,48 % et sur l'année 2023/2024, 191 fermetures ont eu lieu sur 28 792 séquences soit un taux de fermeture de 0,66 %. L'administration a dû s'organiser pour trouver des fonctionnements permettant d'assurer la meilleure continuité possible. Ainsi, 2 cellules de crise par semaine ont été organisées visant à étudier école par école nos capacités à ouvrir les périscolaires avec des taux d'encadrement satisfaisants.

Si le taux de fermeture est resté très faible, cette situation n'en a pas moins été considérée comme préoccupante par la municipalité, sensible aux conséquences pour les familles monoparentales.

Par ailleurs, dès 2022, les familles mécontentes de cet état de fait ont sollicité la Ville via le dispositif d'interpellation citoyenne : la médiation d'initiative citoyenne. Après plusieurs semaines d'échanges et de travail conjoint pour expliquer les investissements municipaux ainsi que l'état réel de la situation, les élu-es ont proposé aux membres de cette médiation de poursuivre le travail dans le cadre d'un atelier citoyen dédié au périscolaire (premier atelier de la Ville).

Ainsi, près d'une trentaine de parents (panel représentatif avec tirage au sort et volontaires – tous quartiers confondus) ont été réunis pendant 4 séances au cours des mois de mars et avril 2024. Pendant ces ateliers, les parents membres ont pu auditionner des expert-es, professionnel-les, chercheur-euses concerné-es par les questions d'accueil de loisirs périscolaires. Ils ont entendu également l'ensemble des acteur-ices grenoblois-es participant à la réalisation de ce service public (3 associations socioculturelles, des agents des écoles...). C'est à partir de ce diagnostic à la fois structurel et opérationnel que nous avons reçu officiellement le 24 juin 2024 en Conseil Municipal la liste des 12 préconisations faites par les parents.

Vous trouverez ci-après (pour rappel) la liste des préconisations des parents membres des ateliers :

Prérequis – Des moyens supplémentaires pour le périscolaire comme condition sine qua non aux préconisations qui vont suivre.
Préconisation n°1 – Des contrats équivalent temps plein 35 h pour les animateur-ices
Préconisation n°2 – Activités en partenariat avec les acteurs du territoire
Préconisation n°3 – Nouveaux parcours et partenariats de formation

Préconisation n°4 – Protocole de transition École / Périscolaire
Préconisation n°5 – Conseil périscolaire dans toutes les écoles
Préconisation n°6 – La Maison du périscolaire
Préconisation n°7 – Équipe volante de réservistes (pool de remplacement)
Préconisation n°8 – Ouverture du périscolaire de 7 h à 19 h
Préconisation n°9 – Évaluation continue du service d'accueil périscolaire
Préconisation n°10 – Comptes rendus périodiques des activités partagés aux parents
Préconisation n°11 – Engager durablement les parents dans l'amélioration du périscolaire

Notre politique éducative :

La politique éducative de la Ville est fondée sur le projet éducatif : qui nourrit, offre des orientations et donne le sens aux actions tout en tenant compte de la politique en matière de ressources humaines : qui structure et fixe un cap clair fonction des moyens alloués.

Le projet éducatif 2022/2027 constitue la boussole des ambitions éducatives de la Ville, visant en priorité la qualité de l'offre avec pour exemple la fin du système de garderies et la création de véritables accueils de loisirs périscolaires sur les temps d'accueil du matin, du midi et du soir sur tous les sites périscolaires ; avec des taux d'encadrement 1/14 en maternelle et 1/18 en élémentaire. La mise en place généralisée de projets pédagogiques d'animation dans chaque périscolaire et une offre d'activités variée, ludique et de loisirs aux côtés des enseignant-es et des apprentissages. La Ville a également fait le choix de maintenir des interventions de professionnelles des sports : Educateur-ice des activités physiques et sportives (ETAPS) dans ses périscolaires, comme une offre complémentaire à l'offre des animateur-trices périscolaires. Sans oublier la possibilité pour chaque périscolaire de pouvoir faire appel à des associations partenaires mobilisées pour alimenter l'offre municipale. Enfin, depuis 2022 s'est engagé un lourd travail de labellisation des sites périscolaires en accueils collectifs de mineur-es par le Ministère de l'éducation Nationale. Ce label impose d'avoir des professionnel-les qualifié-es à 80 % des effectifs, des locaux conformes aux normes de la Protection Maternelle et Infantile pour les moins de 6 ans, et d'avoir un projet pédagogique. En 2022, seulement 10 sites étaient déclarés en accueils collectifs de mineur-es sur 77 au total. En 2024, nous avons 27 sites maternels sur 39 et 8 sites élémentaires sur 38. Le travail de déploiement de ce label se fait en continu et se poursuit encore aujourd'hui. L'objectif de la Ville est d'avoir un maximum, voire la totalité de nos sites périscolaires labellisés comme accueils collectifs de mineur-es.

À cela s'est ajoutée la nouvelle convention d'objectifs et de moyens avec les associations socioculturelles délégataires du service public municipal extrascolaire. A été clarifiée en particulier, la possibilité de disposer d'une offre complémentaire avec ces associations socioculturelles du territoire pour les familles et des enfants grenoblois-es. Notons que cette offre est toutefois limitée, car elle n'a pas pour objectif d'être universelle : elle consiste en quelques centaines de places par soir pour des ateliers éducatifs associatifs lorsque la Ville en propose plusieurs milliers (entre 5 000 et 6 000). Ces ateliers sont donc une richesse complémentaire aux côtés du service public universel

qu'offre la municipalité. À noter la situation particulière de l'association Maison Pour Tous Saint-Laurent qui gère l'entièreté du service public périscolaire municipal de l'école de son secteur et de l'association CLEF qui gère l'accueil du soir de l'école Aubrac. Ces organisations les unes avec les autres montrent bien la richesse de l'offre municipale et associative et leur complémentarité.

La transformation en profondeur de la politique de Ressources Humaines vise à améliorer les conditions de travail des agent-es intervenant dans le champ périscolaire :

- La présence d'un-e ATSEM (agent-e territorial-e spécialisé-e des écoles maternelles) par classe atteinte depuis 3 ans participant à tous les temps méridiens mais aussi à certains temps le soir (1 soir par semaine) – S'est également ajouté un chantier autour des conditions de travail des ATSEM (ateliers de travail avec la CNRACL -caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales-) ayant conduit à la création de groupes d'analyse de la pratique généralisés pour tous-tes les ATSEM, ainsi que le maintien par dérogation (au titre de la pénibilité des métiers de la petite enfance) d'un temps de travail en dessous de 1 607 h ;
- La création d'un pool de remplacement de 21 ATSEM ;
- Le recrutement de 20 apprenti-es ATSEM ;
- La création de 38 postes de directions d'accueil de loisirs périscolaires en septembre 2021 en management des équipes des écoles maternelles et non comptés dans les taux d'encadrement comme le prévoit la législation ;
- La création de 36 postes de directions d'accueils de loisirs périscolaires adjointes en septembre 2021 en management des équipes des écoles élémentaires et non comptés dans les taux d'encadrement comme le prévoit la législation ;
- La création de 38 fonctions d'animateur-ices référent-es en élémentaire en septembre 2023 ;
- L'augmentation des heures de préparation pour les agent-es horaires : journée de rentrée obligatoire, temps de découverte... ;
- La politique de mensualisation stabilisant le statut des animateur-ices : 220 animateur-ices mensualisé-es à ce jour ;
- Le recrutement de 6 apprenti-es BPJEPS (brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport, diplôme de direction d'accueil de loisirs) ;
- Une politique de recrutement renforcée : campagne de recrutements massive. Elle se traduit par des informations sur les supports municipaux (kakémonos, totems et vox, écrans dynamiques, site Ville de Grenoble, visuels municipaux), mais aussi par la diffusion d'informations dans 340 points clés de la ville (cités universitaires, Maison des Jeunes et de la Culture, espaces culturels, centres sociaux, commerces, etc.) de juin jusqu'à septembre. Des partenariats avec le CROUS (Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires), France Travail, l'Université et la Mission locale sont aussi mis en place pour une publication toute l'année d'offres d'animateur-ice périscolaire ainsi que pour des participations à des forums de recrutement et à des jobs datings. Le partenariat avec France Travail est également développé par l'organisation d'un dispositif spécifique de recrutement : la méthode de recrutement par simulation qui permet d'apprécier des habilités et des

potentiels chez des candidat-es. Comme l'an passé, nous maintenons nos diffusions sur les réseaux sociaux pour la jeunesse : ex Tik Tok ou sur des plateformes de diffusion : Spotify ;

- Un dialogue social apaisé : absence de grève locale depuis printemps 2021 ;
- Un plan de formation étoffé pour permettre à la fois l'accompagnement des animateurs-rices référent-es à leur prise de poste et la formation continue des directions ALP (Accueil de Loisirs Périscolaires) et adjointes.

Pour les Directions d'accueils de loisirs périscolaires :

- Formation Valeurs de la République et Laïcité : 2h+ 1 journée formation CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale)
- Sensibilisation et lutte contre les discriminations avec SOS Homophobie : 3h
- Ateliers d'échanges de pratiques avec le Pôle Ressources Handicap Enfance Jeunesse de l'isère (PRHEJI) : 3 × 3h
- Sensibilisation à la protection de l'enfance : 3 h
- Sensibilisation à la sobriété énergétique : 3 h
- Formation jardinage pédagogique en maternelle : 2 jours
- Formation Sauveteur Secouriste du Travail (SST) : 2 jours
- Formation en Premiers secours en santé mentale (PSSM) : 2 jours

Pour les animateurs-rices référent-es :

- Accompagnement pédagogique avec la maison des jeux : 1 journée par territoire
- Réflexion et élaboration d'outils de gestions des besoins particuliers des enfants avec le PRHEJI (Pôle Ressource Handicap Enfance Jeunesse de l'Isère) : 4 × 3 h
- Sensibilisation Laïcité et faits religieux : 3 × 2 h
- Lutte contre les discriminations avec SOS Homophobie : 3 h plénières + 2 h d'ateliers par territoire
- Formation autour du climat scolaire et de la lutte contre le harcèlement : 5 h /par territoire
- Conduite à tenir en cas d'urgence, avec le service de Santé scolaire : 3h
- Formation gestes qui sauvent : 2 h
- Sensibilisation Sobriété énergétique : 3 h
- Formation Été oh parc : 2 jours

- La formation de 40 animateur-ices au BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur-ice) chaque année.
- La formation de 9 DIRALPs au BPJEPS (année 2023-2024).

L'ensemble de ces investissements pour structurer la politique Ressources Humaines en matière d'éducation et de périscolaire ont un impact majeur sur la masse salariale dédiée à cette politique

publique : la masse salariale de la direction éducation jeunesse en 2018 était d'environ 27 Millions € quand nous prévoyons une dépense de près de 35 Millions € sur notre Budget Primitif en 2025, dont près de 20 Millions pour le seul périscolaire. Cette augmentation est la résultante d'une volonté forte de la municipalité d'offrir les meilleures conditions d'accueil sur l'ensemble des temps éducatifs. Et en particulier au sein de nos périscolaires municipaux.

Les premiers résultats semblent se faire ressentir. En effet lors de la rentrée 2024, les effectifs d'agent-es recruté-es ont nettement augmenté et le manque constaté a été faible par rapport aux autres années. Ainsi, début octobre, ce sont entre 20 et 30 animateurs-rices qui manquent sur 600, soit entre 570 et 580 qui sont recruté-es et en fonction quand les autres années, le manque constaté était autour de 150. S'agissant des ATSEM, les effectifs étaient au complet dès la rentrée ainsi que le pool de remplaçants.

Ajoutons à cela l'évolution de la fréquentation depuis plusieurs années qui constitue un signe positif. En effet, nous faisons le constat que la fréquentation des accueils périscolaires a tendance à se stabiliser voire à légèrement augmenter alors que les effectifs scolaires eux diminuent. En particulier sur le temps méridien. Ainsi lorsque les effectifs scolaires diminuent d'environ 4 % par an depuis 2021, les fréquentations se maintiennent d'un point de vue nominal :

- 2022/2023 : en moyenne 8 250 repas ont été servis quotidiennement pour 12 000 élèves inscrit-es dans les écoles publiques soit 68,75 % de taux de fréquentation ;
- 2023/2024 : en moyenne 8 200 repas ont été servis quotidiennement pour 11 650 élèves inscrit(es) dans les écoles publiques soit 70,40 %.

Ce sont donc près de 3/4 des enfants de la Ville qui mangent quotidiennement dans les restaurants scolaires.

La création d'une nouvelle tarification juste et adaptée aux quotients familiaux et conforme aux orientations du partenaire CAF (Caisse d'Allocations Familiales) depuis septembre 2023 ne semble pas avoir eu d'impact sur l'usage de nos périscolaires par les familles. Ainsi les premières données semblent démontrer que les accueils n'ont pas eu de diminution de fréquentation, en particulier sur le temps méridien et surtout qu'elles ont permis de maintenir la mixité de fréquentation connue avant cette nouvelle tarification.

Une part de fréquentation des QF les plus bas correspondant à la mixité sociale des écoles

	Matin	Midi	Soir	Part sur les inscrits
TOTAL Ville	16,56 %	19,32 %	18,75 %	20,50 %
Secteur 1	11,43 %	12,71 %	11,01 %	12,72 %
Secteur 2	8,79 %	9,41 %	9,47 %	9,41 %
Secteur 3	18,14 %	21,87 %	21,76 %	21,76 %
Secteur 4	13,95 %	16,42 %	16,10 %	16,46 %
Secteur 5	24,71 %	25,38 %	23,83 %	25,41 %
Secteur 6	26,41 %	32,21 %	33,41 %	32,16 %

Ces trois dernières années la Ville a par ailleurs ajusté son règlement intérieur du périscolaire afin de répondre aux besoins des familles de plus de souplesse :

- Démarrage du périscolaire du soir dès le 1^{er} jour (rentrée 2021)
- Inclusion des enfants de TPS (toutes petites sections) aux accueils périscolaires municipaux avec un travail fait en lien avec la famille (rentrée 2022)
- Accueil des enfants bénéficiant d'un PAI alimentaire (projet d'accueil individualisé) dès le premier jour (rentrée 2022)
- Le passage à un système de réservation 72 h à l'avance pour tous les périscolaires (rentrée 2023)
- Le passage progressif d'une possibilité de récupération des enfants de 17h30 à 16h30 (rentrées 2023 et 2024)

Il nous semble important également de mettre en lumière de manière synthétique la qualité de l'offre périscolaire grenobloise.

Ainsi sur l'année 2022/2023 les périscolaires municipaux ont mobilisé des intervenant-es et partenaires qui enrichissent les propositions faites aux enfants :

- 29 ETAPS (éducateur-ices des activités physiques et sportives) sont intervenu-es 2 à 3 fois par semaine au sein des temps périscolaires du soir de chaque école élémentaire et proposent des activités de découverte sportive.
- Plus de 30 intervenant-es extérieur-es (associations, auto-entrepreneurs) réalisent des ateliers sur des thématiques variées, en complémentarité avec l'offre déclinée par les équipes d'animation et en lien étroit avec le projet pédagogique : écriture et mise en musique de chanson, égyptologie, initiation au jeu de GO, danse Bollywood, ferme pédagogique...
- Des partenaires institutionnels ont pu proposer des ressources aux équipes : Unis-Cité (services civiques), Maison de l'International (accès aux expositions temporaires et ressources pédagogiques thématiques), UNICEF (projet autour de l'eau), Ligue de l'enseignement (Lire et Faire Lire), Maisons des Habitants, bibliothèques, structures socioculturelles.
- Des projets « pépites » développées par les équipes :
 - Périscolaire hors les murs : bivouac à la Maison des Collines (Bizanet), sorties vélos (Bizanet), ateliers nature (Clemenceau), expériences autour des matériaux naturels (Christophe Turc site VO) ;
 - Sensibilisation aux écrans : semaine sans écran (écoles du secteur 5 et Jardin de Ville), quiz parents-enfants (école Élisée Chatin) ;
 - Projets intergénérationnels : activités périscolaires partagées avec le public des EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) à proximité (écoles le Lac, la Fontaine, Lucie Aubrac, Marceau, Painlevé).

En 2023/2024 les partenariats institutionnels, associatifs et les projets périscolaires se sont poursuivis pour enrichir les propositions faites aux enfants :

- Partenariat avec les Brûleurs de loup : tournois de hockey inter écoles (Bizanet, Grd Châtelet, Léon Jouhaux, Malherbe, Menon). Patinoire installée dans 2 périscolaires. Des joueurs professionnels et la mascotte sont allés à la rencontre des enfants. 140 enfants ont pu assister à une séance d'entraînement des Brûleurs de loups ;
- Olympiades et temps festif de toutes les écoles de la Villeneuve ;
- Les enfants des écoles maternelles du secteur 2 se sont rencontrés à plusieurs reprises au Muséum d'histoire naturelle de Grenoble ;
- Expérimentation de la Boite à Créer sur 2 sites pilotes (grand chatelet et Elisee chatin) ainsi que l'itinérance de kit pédagogiques (cabanes infinies Ebulariuam et cuisines a patouilles) afin de remettre le jeu libre au service des enfants, de la coopération et de la mixité dans les accueils périscolaires ;
- Déambulation à la découverte des « portes emblématiques » de Grenoble (Bizanet /Jardin de Ville) ;
- Bivouac à Mont Saint-Martin (Bizanet) ;
- Ateliers de sensibilisation et d'échanges autour de la laïcité et du vivre ensemble + visites de lieux de cultes avec l'association Archipel (La fontaine, Beauvert, Menon, Bizanet, Jean Jaurès et Jean Racine) ;
- De nombreuses initiatives et temps forts lors de la semaine de l'éducation : des parents ont pu déjeuner dans les restaurants scolaires, des ateliers parents enfants ont eu lieu ainsi que des expositions et des temps conviviaux partagés (café, spectacles, expositions) ;
- Projet permis piéton pour les enfants, avec la présence de la police municipale durant toute une semaine (Christophe Turc VM) ;
- Mise en place du projet « souriez c'est brossé » auprès des enfants de GS de Daudet maternelle en lien avec le Service de Santé scolaire.

Avec l'ensemble des éléments présenté-es, nous allons tâcher de répondre aux préconisations des familles. Il est important de noter que certaines des réponses devront attendre une analyse plus poussée et plus fine, car elles nécessitent de travailler en profondeur sur les sujets ayant des impacts majeurs en termes d'organisation et de budget de la collectivité : horaires d'accueil 7h-19h par exemple.

Par ailleurs, des réponses peuvent déjà être apportées sur ces préconisations. Nous vous proposons donc les réponses suivantes.

Nos réponses :

Prérequis – Des moyens supplémentaires pour le périscolaire comme condition <i>sine qua non</i> aux préconisations qui vont suivre

Réponse de la Ville : Le budget dédié aux écoles est le premier poste d'investissement de la Ville, que ce soit à travers le plan écoles ou les dépenses de personnel.

Et ce budget en forte augmentation ces dernières années a permis de nombreuses évolutions : repas à partir de 75 centimes, extension des horaires jusqu'à 18 h, création des postes de DIRALPs et DIRALPAs (pour plus de détails, se référer au texte de la délibération plus avant).

Le travail sur les recettes a aussi été particulièrement dynamique, en particulier en, direction de la CAF à travers une très nette augmentation des déclarations en accueil collectif de mineur-es.

Préconisation n°1 – Des contrats équivalent temps plein 35 h pour les animateur-ices

Réponse de la Ville : La Ville a une volonté forte de proposer des contrats attractifs et qualitatifs à ses professionnel-les : création des postes de DIRALPs et DIRALPAs, instauration d'animateur-ices référent-es dans les écoles élémentaires, mensualisation croissante des animateur-ices, augmentation forte des heures de préparation pour tous-tes...

Elle doit également composer avec un marché du travail qui parfois demande de la souplesse. Par exemple, un-e étudiant-e ne pourra pas et ne demande pas à ce jour de travailler à 35 h. D'autres professionnel-les ont une double activité (artistique, culturelle...) qui nécessite des temps plus courts. La Ville cherche donc à combiner des ambitions de « déprécarisation » en prévoyant notamment des contrats plus stables et plus de temps de préparation afin d'assurer des activités de qualité tout en gardant en tête l'intérêt, mais aussi les limites de la mise en place de contrats à 35 h.

Préconisation n°2 – Activités en partenariat avec les acteurs du territoire

Réponse de la Ville : de nombreuses activités sont déjà réalisées en partenariat avec les acteurs éducatifs du territoire : on retrouve ainsi 31 intervenant-es extérieur-es dans les écoles dont la moitié sont des acteur-ices implanté-es sur les territoires. Il est porté une attention à ce que tous les secteurs de la Ville puissent bénéficier de leur action au moins sur une période pour ne pas créer d'iniquité. Nous nous assurons aussi que les activités soient cohérentes avec le projet périscolaire de l'école et que l'équipe ait bien sollicité une intervention.

S'agissant des associations socio-culturelles, celles-ci sont invitées par bassin de vie à une réunion avec les équipes périscolaires des écoles voisines pour partager les projets et enjeux. Rappelons par ailleurs que ces associations proposent pour certaines des activités périscolaires au sein de leur structure en complément de l'offre de la Ville. Davantage d'éléments sur ce sujet dans la présente délibération.

S'ajoutent enfin les acteur-ices municipaux-ales partenaires et en particulier les ETAPS.

Il est vrai toutefois que les activités des intervenant-es en périscolaire sont encore trop méconnues. Nous nous engageons donc à rendre plus lisible ces activités et autres partenariats proposés dans le cadre des périscolaires. Des bilans par accueil de loisirs périscolaire seront réalisés et la visibilité des actions menées sera développée par tout moyen, notamment en s'appuyant sur le nouvel outil

numérique l'Environnement Numérique de Travail, ainsi que par voie d'affichage.

Préconisation n°3 – Nouveaux parcours et partenariats de formation

Réponse de la Ville : Les formations se sont beaucoup développées ces dernières années comme présenté plus largement dans la présente libération. Nous rencontrons toutefois de réelles difficultés à former en BAFA faute de candidat-es suffisant-es et du fait du turn over des animateur-ices. Il s'agit d'un problème national où le nombre de jeunes formé-es était en chute libre ces dernières années. Pour tenter d'inverser la tendance au niveau local et créer une dynamique, la Ville a décidé de déposer un dossier d'habilitation à la formation BAFA auprès de la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) du Ministère de l'Éducation Nationale. Ce dossier a été déposé le 14 septembre 2024 pour une habilitation courant de janvier 2024 à janvier 2027. Cette nouvelle possibilité viendrait ainsi compléter les 40 BAFA formés par an avec les partenaires associatifs de l'éducation populaire.

La piste des partenariats avec l'université sur des cursus liés à l'animation périscolaire comme cela s'est fait dans quelques grandes villes doit aussi être creusée.

Préconisation n°4 – Protocole de transition École / Périscolaire pour améliorer la communication avec les parents, créer des synergies et limiter les incidents pouvant engager la responsabilité de l'école et du périscolaire.

Réponse de la Ville : Ces protocoles existent déjà et nécessitent d'être mieux présentés et explicités auprès des parents d'élèves. Ainsi dès cette rentrée 2024/2025, tous les périscolaires municipaux auront participé à une réunion de rentrée et d'information auprès des familles qui permettra notamment de présenter ce protocole de transition et de responsabilité entre la Ville et l'Éducation Nationale. Plus généralement, une attention toute particulière sera portée aux enjeux de décloisonnement entre les deux institutions et à la transmission d'information aux parents.

Préconisation n°5 – Conseil périscolaire dans toutes les écoles

Réponse de la Ville : Différents modèles de participation des familles à la vie du périscolaire ont été testés ces dernières années et aucun n'a su trouver un format idéal : conseils périscolaires, portes ouvertes, petits déjeuners du périscolaire, etc. Nous proposons donc que cette préconisation puisse être intégrée à l'ordre du jour d'une commission extra-municipale sur le périscolaire (préconisation 11) afin que parents et professionnel-les s'accordent sur un format type qui pourrait ensuite être déployé dans l'ensemble des accueils de loisirs périscolaires.

Préconisation n°6 – La Maison du périscolaire

Réponse de la Ville : la Ville retient l'idée de mettre en place un lieu ressource qui sera dédié plus largement aux métiers de l'animation, et accordera une place particulière aux animateurs-rices périscolaires. Ce projet se déroulera en deux temps :

- tout d'abord la mise en place d'un centre ressources dédié au périscolaire municipal.
- ensuite la coconstruction d'une « Maison de l'Animation » en partenariat avec les acteur-ices associatives du territoire et à l'attention de l'ensemble des acteur-ices de l'éducation populaire.

Préconisation n°7 – Équipe volante de réservistes (pool de remplacement)

Réponse de la Ville : Aujourd'hui, la Ville s'attache d'abord à recruter assez d'animateur-ices pour couvrir l'ensemble des besoins. Cet objectif s'est d'ailleurs rapproché depuis la rentrée 2024 comme évoqué dans la présente délibération. Cette situation a permis de ne plus déclencher de fermetures de sites périscolaires qui bien que très peu fréquentes (0,48 % en 2022-2023 et 0,66 % en 2023-2024) étaient inconfortables pour les familles.

Si la couverture de l'ensemble des écoles se stabilise, la constitution d'une équipe de remplaçant-es ne sera pas nécessaire. Précisons par ailleurs que l'efficacité d'un système de remplaçant-es de ce type n'a pas été démontrée dans le cadre d'expériences passées à la Ville de Grenoble (cf. remplaçant-es volant-es qui se « sédentarisent »).

Préconisation n°8 – Ouverture du périscolaire de 7 h à 19 h

Réponse de la Ville : Bien que l'organisation des temps des familles puisse se révéler parfois complexe, il n'y aura pas de modification des horaires d'accueil du périscolaire municipal pour l'année scolaire 2024/2025.

Préconisation n°9 – Évaluation continue du service d'accueil périscolaire

Réponse de la Ville : La mission évaluation et observation de la Ville a été sollicitée en vue d'engager un travail d'évaluation dont les modalités restent à définir. Signalons par ailleurs la création depuis le 1er octobre d'un service dédié à l'offre éducative de Grenoble au sein de la direction enfance-jeunesse-éducation. Ce nouveau service aura la charge d'accompagner les équipes dans une évaluation continue

de leurs missions et d'adapter l'offre de service aux besoins des populations.

Préconisation n°10 – Comptes rendus périodiques des activités partagés aux parents

Réponse de la Ville : Nous avons entendu la demande d'une plus grande visibilité des activités en direction des familles. Comme présenté en réponse à la préconisation numéro 2, nous allons utiliser le nouvel Environnement Numérique de Travail (ENT) à disposition des accueils périscolaires municipaux afin de pouvoir rendre compte aux familles des activités réalisées en périscolaire. Ce support pourra être complété par tout autre moyen de communication tels que ceux existant déjà au sein de certains périscolaires : affichage des activités, gazette du périscolaire, etc.

Préconisation n°11 – Engager durablement les parents dans l'amélioration du périscolaire

Réponse de la Ville : La proposition conjointe entre les parents de l'atelier citoyen et la Ville est la création d'une commission extra-municipale dédiée au périscolaire afin de partager les enjeux en la matière. Cette commission aura notamment en charge le suivi des réponses aux préconisations.

Ce dossier a été examiné par la :
Commission Emancipations du mardi 22 octobre 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les propositions de réponse à l'atelier citoyen ;

- d'autoriser la création d'une commission extra-municipale conformément à l'article L2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, et d'approuver la composition de cette commission selon les modalités ci-annexées.

Conclusions adoptées :
Adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée,
Mme Christine GARNIER

Publiée le : 7 novembre 2024